

ADMINISTRATION

La FFJDA lutte contre les violences sous toutes leurs formes

Dans le prolongement des mesures impulsées par le Ministère des sports, la FFJDA s'est engagée à être un élément moteur du mouvement de lutte contre les violences. La protection de la santé physique et mentale des pratiquants licenciés fait partie, aujourd'hui plus que jamais, de nos priorités.

Le contrôle automatisé dès janvier 2021 de l'honorabilité de tout enseignant, encadrant bénévole et dirigeant.e. d'OTD et d'association affiliée à la FFJDA est un enjeu fort. Il nous permettra de lutter, ensemble et le plus efficacement possible, contre tout type de violences dans nos disciplines. Nous comptons sur votre soutien et votre participation pour nous aider en ce sens.

La **plateforme ALERTE VIOLENCES JUDO** est accessible à tous (dirigeants et personnels de ligue, de comité, de pôle d'entraînement, pratiquant licencié, entraîneur, arbitre, équipe médicale, parents, public) pour pouvoir signaler à la fédération une situation de violence, quelle qu'en soit la nature : violences sexuelles, bizutage, discrimination, harcèlement ou encore manipulations de compétitions et cas de radicalisation. Nous comptons sur vous pour relayer cette information et inviter les victimes présumées à déposer leur signalement sur la plateforme.

La **cellule en charge de ces affaires au sein de la fédération** (composée d'Edouard de LAFORCADE, Christophe BENETEAU et Pauline GARRIGUE) recueille les signalements, assure le lien avec les parties prenantes (victimes présumées, témoins, cellule Signal-sports du Ministère des sports, directions départementales, OTD) et saisit, si nécessaire, la Commission nationale de discipline. Pour assurer le meilleur accompagnement et suivi possible, il est essentiel de nous faire remonter les informations portées à votre connaissance, dans le cadre d'affaires qui vous seraient signalées directement, à l'adresse : cellule.judopropre@ffjudo.com.

Le Conseil d'administration fédéral a approuvé le 17 décembre dernier :

- ✓ la délégation donnée à Magali BATON, Vice-présidente Secrétaire Générale et responsable de la lutte contre les violences, pour ester en justice ;
- ✓ la composition de la commission Violences, organe de réflexions et d'échanges, de concertation et de partage d'informations, de conciliation et de prise de décisions concernant les dérives.

ADMINISTRATION

Cette commission a pour objectif d'impulser les actions qui seront engagées par la fédération. Nous souhaitons vivement que les OTD puissent s'inscrire dans ce même processus de réflexion, d'organisation et de concertation, tout en relayant et pilotant ces actions sur l'ensemble du territoire. Pour rappel, 6 comités sont représentés au sein de la commission (8 avec les élu.e.s).

La Fédération va signer, d'ici la fin du mois de janvier, **deux conventions** : l'une avec l'association Colosse Aux Pieds d'Argile, l'autre avec l'association Les Papillons. Il est primordial que des partenariats puissent continuer à se nouer à l'échelle de vos territoires avec des associations spécialisées.

L'association [Colosse Aux Pieds d'Argile](#) assure une écoute bienveillante et spécialisée des victimes en leur garantissant le respect de l'anonymat et en proposant, au besoin, une aide psychologique ou juridique. L'accueil et l'écoute sont assurés par des victimes résilientes.

L'adhésion annuelle s'élève à 120€ pour les ligues et sera prise en charge par la fédération. Elle est de 100€ pour les comités. Colosse Aux Pieds d'Argile propose des actions de sensibilisation « à la carte » et des formations auprès de différents publics. Nous invitons les ligues à piloter ces actions, en collaboration avec les comités intéressés, et à financer au minimum une action de sensibilisation par an. Celle-ci pourra être régionale, interdépartementale, ou autres.

L'association [Les Papillons](#) a un réseau très actif de bénévoles qui mènent des actions dans les écoles, en coopération avec les CRIP (Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes). Elle installe des boîtes aux lettres dans les clubs de sport et infrastructures sportives et assure le relevé quotidien de celles-ci. Une convention singulière est signée avec les clubs pour fixer les modalités pratiques (horaires d'ouverture du dojo etc.). Un partenariat d'expérimentation avec trois comités pilotes (le Finistère, l'Isère et la Seine Maritime) est en cours d'élaboration.

Nous restons à votre disposition,
Bien cordialement